

*28^{ème} session de l'Assemblée de l'Autorité Internationale des Fonds Marins
Rapport du Secrétaire général article 166 (§4)
de la Convention des Nations sur le droit de la mer,
Intervention de la Principauté de Monaco,
Kingston, Jamaïque, le 24 juillet 2023*

M. le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

M. le Président,

Je tiens à exprimer au Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins l'appréciation de la Principauté de Monaco pour son rapport, présenté conformément au paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention de Montego Bay.

Ce rapport témoigne une fois de plus des efforts de l'Autorité de nous entretenir, de façon transparente sur l'organisation et le contrôle de ses activités, tels que prévus par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 et l'Accord de 1994 y relatif.

.../...

M. le Président,

Le rapport du Secrétaire général pour cette 198^{ème} session de l'Assemblée intervient dans les sillages de l'adoption de l'Accord relatif à la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (Accord BBNJ). Il intervient également dans la perspective de l'ouverture à la signature de cet Accord, prévue au mois de septembre 2023.

M. le Président,

L'avènement de l'Accord BBNJ confirme le constat sur le chemin parcouru et celui qui reste à faire en matière de connaissance et de compréhension des mers et des océans.

Sur une Planète dont nous savons que les ressources terrestres ne suffiront sans doute pas à répondre aux désirs d'une humanité de plusieurs milliards d'individus, il est inévitable que les regards et les appétits se tournent encore davantage vers les mers et les océans.

Pour se nourrir, se déplacer, se soigner, pour continuer à se développer, l'humanité aura de plus en plus besoin des mers et des océans, de leurs profondeurs encore largement inexplorées, de leurs ressources, de leur faune, de leur flore, en sommes de leurs immenses potentialités.

Cela nous fait répéter que nous sommes engagés sur un chemin incertain.

Mais la bonne nouvelle est que ce chemin, nous avons encore la latitude de le rendre salubre, grâce à la communauté scientifique dont le travail nous permet de mesurer l'avancée des dégradations commises par l'Homme ainsi que la capacité de résilience des mers et des océans.

A cet égard, la Principauté de Monaco déclare qu'elle s'opposera clairement et explicitement à tout plan d'exploitation minière en l'état actuel des connaissances scientifiques qui sont particulièrement insuffisante.

Elle réitère qu'aucun plan de travail ne doit se faire sans un cadre réglementaire tenant compte de données scientifiques fiables, irréfutables et garantissant une protection effective de l'environnement marin dans son ensemble.

Monaco défend cette position sans tenir compte d'une terminologie particulière ou des nuances qui pourraient se cacher derrière l'utilisation de certains termes.

C'est pourquoi la Principauté a été parmi les premiers Etats à rejoindre le « Call for the Deep » qui indique que le principe de précaution ou l'approche de précaution devraient guider nos travaux lorsqu'il s'agit de décider de la marche à suivre.

Monsieur le Président,

Je voudrais, à présent, dégager quelques aspects du Rapport du Secrétaire général,

Les références à la recherche scientifique marine dans la Zone et le renforcement des capacités ainsi que la Coopération avec les autres Organisations internationales comptent parmi celles qui ont retenu l'attention de la Principauté de Monaco.

S'agissant des références aux sciences marines et au renforcement des capacités, je voudrais ici réitérer que Monaco est particulièrement sensible aux progrès qui ont été faits s'agissant d'accroître le rôle des femmes dans ce domaine grâce au renforcement des capacités.

Aussi, nous nous félicitons des efforts entrepris par l'Autorité, y compris à travers le prix du Secrétaire général pour répondre aux besoins toujours plus grands des Etats membres ainsi que des partenaires en matière d'acquisition et de diffusion des savoirs scientifiques.

Ce rapport aborde également la Coopération avec les autres Organisations internationales.

Je voudrais ici insister sur les liens entre l’Autorité internationale des fonds marins et l’Organisation hydrographique internationale (OHI), basée à Monaco.

Je sais combien cet accord est important pour les deux institutions, pour la sauvegarde, pour la gestion durable des nos mers et océans.

Pour preuve, outre le commerce maritime, l’hydrographie sous-tend toutes les autres activités liées à la mer, parmi lesquelles : l’exploitation des ressources marines ; la protection de l’environnement, la détermination des frontières maritimes, la défense et la sécurité maritimes, la gestion des zones côtières, le tourisme, les sciences marines et les infrastructures maritimes.

A cet égard, je suis heureux de constater les progrès réalisés en matière de cartographie, de bathymétrie marine depuis la signature de l’accord de coopération entre l’AIFM et l’OHI en 2016.

La couverture des données est désormais passée de 6 % à 25 % de la superficie totale des océans. Ce bond en avant a été rendu possible grâce à la création du projet GEBCO- Nippon Seabed 2030.

Je vous remercie.